

# David va-t-il perdre contre Goliath ?

Le projet de construction d'une antenne 5G au chemin de Nant-de-Crève-Cœur se poursuit malgré l'opposition de plusieurs habitants. «TéléVersoix Magazine» fait le point.

Une antenne 5G va-t-elle être construite dans le quartier du Nant-de-Crève-Cœur malgré l'opposition de plusieurs habitants ?

Les derniers éléments en notre possession peuvent le laisser penser. L'office des autorisations de construire a en effet décidé de valider le projet d'une antenne qui serait mise en place sur le toit du n°16 (voir nos précédentes éditions). Dans son courrier (reproduit ci-contre), le canton explique avoir effectué « un examen attentif en procédant à une pesée des différents intérêts en présence et dans les limites de la loi ».

L'affaire est-elle définitivement entendue ? Non, puisqu'un recours est possible au Tribunal administratif de 1<sup>ère</sup> Instance (TAPI) de Genève. Encore faut-il avoir l'énergie de se battre et les moyens financiers. Car désormais, les démarches d'opposition ont un coût qui s'élèverait à 900 francs sans avocat, (et environ 5 000 avec) A ces sommes, il peut s'ajouter d'autres frais de dommages d'environ Frs. 700.- maximum. L'association conseille de prévoir également une pré-analyse réalisée par des ingénieurs qui sont «des professionnels neutres et indépendants. Ils peuvent être mandatés pour quelques centaines de francs par l'association les recourants, afin d'étudier les aspects techniques», précise Ghislaine Jacquier, membre de cette association.

Si l'ingénieur découvre des erreurs, le prix pour une analyse approfondie par un expert indépendant coûte entre 1 500 et 3 500 francs selon la difficulté du cas. Si le dossier part au Tribunal Fédéral, la note peut grimper à 15 000 francs.

Du côté des opposants à Versoix, certains d'entre eux semblent vouloir baisser les bras, à l'image de Véréna André: « En ce qui concerne un recours, je n'ai aucun soutien des voisins et je suis en train de faire des démarches pour trouver un autre appartement. Oui, David abandonne Goliath ! »



Cette dernière avait adressé le 30 juillet un courrier à la mairie de Versoix dans lequel elle demandait du soutien «avec les membres de notre mairie qui d'ailleurs doivent veiller sur le bien-être et la santé de leurs habitants». Le Conseil administratif de Versoix a répondu le 2 septembre dernier : «Nous vous assurons que le Conseil administratif partage pleinement vos préoccupations et vous confirmons que la Ville de Versoix préavis négativement les demandes de nouvelles installations de communication. Cela posé, il nous paraît important de vous rendre attentive à la faible marge de manœuvre des autorités communales dans ce genre de cas.

Ainsi, la loi adoptée par les autorités cantonales en février 2020 a été invalidée par la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice en avril 2021. Depuis cette date, les moratoires cantonal et communal ne suffisent plus à empêcher la construction

de ces nouvelles installations de communication. Dans ce dossier, la Confédération détient l'ensemble des compétences.

Nous vous invitons donc à adresser vos oppositions au Conseil fédéral, seule autorité exécutive compétente en la matière. »

## Critères de santé

TéléVersoix Magazine a contacté la mairie de Versoix afin de savoir si elle allait faire recours: «Le préavis négatif de la commune est uniquement consultatif. Pour l'instant, les autorités communales n'ont pas prévu de faire recours», nous a-t-on répondu.

TéléVersoix Magazine a également écrit à la Fondation Jean Dutoit (propriétaire du bâtiment situé au n°17 où habite Madame André), afin de savoir si elle avait l'intention de recourir et si elle considérait que son bâtiment allait perdre de la valeur avec cette construction. Voici la réponse reçue : « Si les

fondations n'autorisent pas la construction d'antennes 5G sur leurs immeubles, elles ne font en principe pas recours contre celles construites chez d'autres propriétaires », a répondu Michèle Künzler, présidente de la Fondation.

Pour être complet, la rédaction a aussi contacté l'office des autorisations de construire afin de l'interroger sur les critères qui l'ont conduit à autoriser ce projet, et notamment les critères de santé, qui ont fait partie de ces éléments: «En l'espèce, les critères liés à la santé ont bel et bien été pris en compte dans l'analyse effectuée, explique Carlo Panico, directeur du Département du territoire (DT), Office des autorisations de construire, Direction administrative et juridique. En effet, l'instruction du dossier a démontré que les valeurs limites de l'installation, fixées par le droit fédéral, étaient respectées. Or, les tribunaux considèrent que dans cette hypothèse, le principe de prévention est assuré.»

# "Se battre contre ces installations demande une énergie incroyable"

Réticente au déploiement du réseau 5G, Ghislaine Jacquier, membre de l'association « 5G moratoire pour la Suisse », s'exprime sur les ondes électromagnétiques.

**TéléVersoix Magazine :** Lorsque les habitants s'opposent à l'installation d'une antenne 5G, ils utilisent souvent l'expression « David contre Goliath ».

**La trouvez-vous justifiée ?**  
Ghislaine Jacquier : «Absolument. La législation est clairement orientée en faveur des opérateurs. Les habitants, eux, se retrouvent face à des dossiers techniques extrêmement complexes. Ils sont souvent dépassés par les enjeux et la technicité des projets, alors même que ce sont des questions qui touchent directement à leur cadre de vie et à leur santé.»

**En parlant du Nant-de-Crève-Cœur, l'habitante ayant écrit le recours semble désabusée. Comprenez-vous son état d'esprit ?**

Parfaitement. Se battre contre ces installations demande beaucoup d'énergie, des compétences techniques et des ressources financières. Beaucoup de gens abandonnent parce que les frais sont trop lourds ou qu'ils ne savent tout simplement pas comment procéder, au vu de la complexité des dossiers.

## «Plusieurs communes du canton ont déjà fait des recours»

**La mairie de Versoix soutient cette habitante. Peut-elle faire un recours ?**

Oui, bien sûr. Plusieurs communes du canton de Genève ont déjà fait des recours. Il est important qu'elles fassent appel à des analyses techniques indépendantes. Nous avons rencontré des erreurs dans les dossiers mis en évidence par des experts indépendants. Leurs expertises peuvent faire la différence.

**Quels sont les coûts impliqués dans une telle démarche ?**

En première instance, il faut compter environ 900 francs sans l'aide d'un avocat pour saisir le tribunal. Si l'opérateur gagne, des frais de 700 francs peuvent



Photo d'illustration d'une antenne située sur la route de Lausanne entre Bellevue et Versoix.

s'ajouter pour couvrir des frais ou dédommagement. Faire appel à un ingénieur indépendant peut coûter quelques centaines de francs supplémentaires, simplement pour compenser son travail d'analyse des dossiers.

**D'un autre côté, la justice donne souvent raison aux câblo-opérateurs.**

Je ne suis pas certaine que nos autorités politiques et juridiques comprennent bien ces dossiers. Je pense qu'il y a un vrai doute sur leur capacité à appréhender tous les aspects techniques. Est-ce qu'ils ont des experts capables de remettre en question les données fournies par les opérateurs ? Il y a des erreurs dans les dossiers qui ne sont parfois même pas relevées.

**Votre site internet recense vos actions dont certaines ont parfois couronnées de succès. Sur quels critères obtenez-vous des victoires ?**

Elles le sont sur des erreurs techniques dans les dossiers des opérateurs : des distances incorrectes, des chiffres erronés, des projections mal faites. Ce ne sont jamais des questions de santé publique qui sont retenues, alors que c'est là le cœur de notre combat.

## «Nous pensons qu'il est possible d'utiliser la technologie de manière plus raisonnée»

**Pourtant, selon les autorités, les critères de santé sont pris en compte. Que répondez-vous à cela ?**

C'est l'argument qu'ils avancent, mais ces critères se basent sur des études largement dépassées. Par exemple, la norme ICNIRP\*, qui est souvent utilisée, repose sur des effets thermiques et non biologiques. De nombreuses recherches, comme celles du rapport Biolnitiative\*\*, ou encore les travaux de cancérologues, montrent que ces normes sont inadéquates. On ignore sciemment les effets biologiques des ondes électromagnétiques non ionisantes.

**Certains disent que vos actions visent à bannir le téléphone portable. Est-ce votre objectif ?**

Pas du tout. Ce que nous demandons, c'est une reconnaissance des dangers des ondes électromagnétiques, notamment leur toxicité. Nous pensons qu'il est possible d'utiliser la technologie de manière plus raisonnée, avec des normes beaucoup plus strictes, respectueuses du vivant. Des chercheurs tels que l'Académie européenne de médecine environnementale (EUROPAEM) estiment que des seuils de 0,2 volt/mètre le jour, de 0,06 V/m la nuit et de 0,02 V/m pour les électrosensibles seraient compatibles avec la vie

humaine\*\*\*. Ces normes sont très éloignées de l'exposition autorisée par nos autorités, 5 V/m ou 6 V/m (selon la qualité de l'installation).

**Selon vous, l'impact de ces ondes touche également la végétation et les animaux ?**  
Des recherches en Allemagne ont montré que les rayonnements électromagnétiques affectent même les arbres, avec des branches qui se dessèchent et meurent sous l'effet de ces ondes. Cela montre bien que l'impact dépasse largement les humains.

**Votre prochain combat serait-il de faire reconnaître officiellement l'impact des ondes sur la santé ?**

Absolument. Il est temps que cela soit reconnu. On ne peut plus ignorer les signaux d'alarme lancés par de nombreux scientifiques et associations. La toxicité des ondes non ionisantes est connue, mais il semble qu'on ne veuille pas la reconnaître officiellement. Les enjeux financiers sont tels que la reconnaissance de ces dangers bouleverserait trop d'intérêts économiques.»

\*ICNIRP est une commission scientifique indépendante internationale mise en place pour garantir la protection de la population et de l'environnement contre les rayonnements non ionisants (Source : Wikipedia).

\*\* Le rapport Biolnitiative est un rapport publié en 2007 et mis à jour en 2012 par un groupe de scientifiques et de chercheurs indépendants issus de différents pays. Le rapport examine les preuves scientifiques disponibles sur les effets potentiels des champs électromagnétiques sur la santé humaine. (Source : www.electromagnetique.com).

\*\*\* Académie européenne de médecine environnementale, EUROPAEM, 2016.